

**Projet de règlement grand-ducal**

**fixant les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2023/2024  
dans le cadre de la formation professionnelle**

---

**Avis du Conseil d'État**

(27 juin 2023)

Par dépêche du 9 juin 2023, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Au texte du projet de règlement grand-ducal et ses annexes étaient joints un exposé des motifs, un commentaire des articles, une fiche financière ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

Les avis des chambres professionnelles, demandés selon la lettre de saisine, ne sont pas encore parvenus au Conseil d'État au moment de l'adoption du présent avis.

**Considérations générales**

Le projet de règlement grand-ducal sous examen entend fixer les référentiels d'évaluation pour l'année scolaire 2023/2024 dans le cadre de la formation professionnelle. Étant donné le volume considérable et le haut degré de précision des référentiels d'évaluation, les auteurs ont décidé de recourir à une annexe sous forme d'un tableau.

**Examen des articles**

Le texte du projet de règlement grand-ducal sous examen n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État quant au fond.

**Observations d'ordre légistique**

**Préambule**

Le deuxième visa relatif aux avis des chambres professionnelles est à adapter, le cas échéant, pour tenir compte des avis effectivement parvenus au Gouvernement au moment où le règlement grand-ducal en projet sera soumis à la signature du Grand-Duc.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 17 votants, le 27 juin 2023.

Pour le Secrétaire général,  
Le Conseiller,

s. Françoise Alex

Pour le Président,  
Le Vice-Président,

s. Patrick Santer